

Présentation du Dispositif CGER de la Vallée du Fleuve Sénégal

« L'Agriculture Familiale dans la Vallée
du Fleuve Sénégal »

Présentation : Monsieur Amadou THIAW,
producteur et président du CGER



*Centre de **G**estion et
d'**E**conomie **R**urale de la
Vallée du Fleuve Sénégal*



I- Présentation

LE CGER : c'est quoi?

Le dispositif des Centres de Gestion et d'Economie Rurale (CGER) est un réseau associatif de comptabilité et de conseil de gestion au Sénégal qui intervient actuellement dans la vallée du fleuve.

Il a été mis en place en 2004 grâce à l'appui de l'Etat à travers la SAED et de l'AFD. Le CGER compte actuellement 21 000 producteurs réparties dans 430 OP

Au cours des deux dernières décennies,

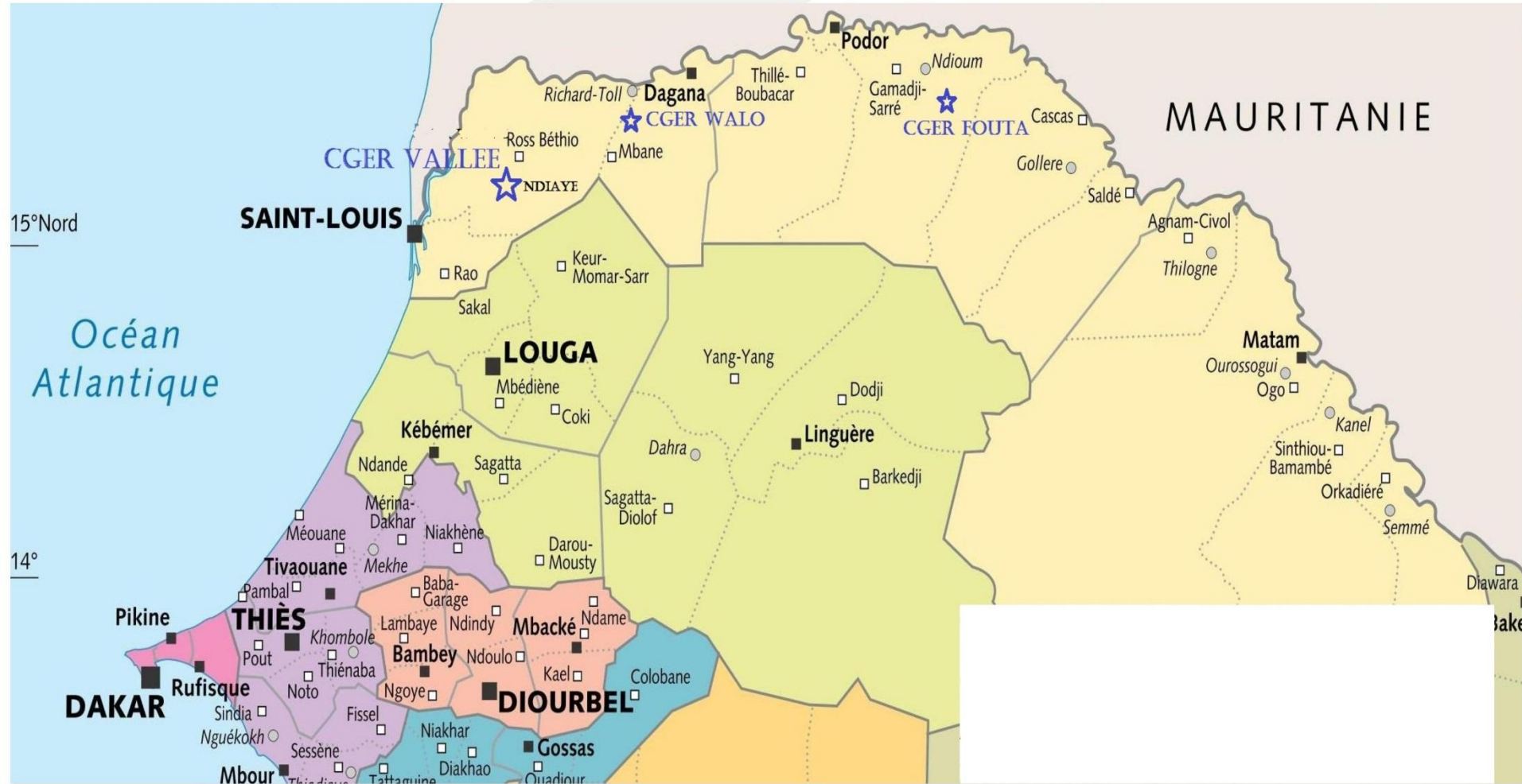
- Désengagement de l'état avec une responsabilisation plus accrue des producteurs à travers leurs organisations professionnelles (OP).
- Les producteurs assure la gestion de l'eau et des aménagements hydro agricoles, la gestion des crédits de campagne et les approvisionnements en intrants.



C'est dans ce contexte que le dispositif des CGER a été mis en place pour faire face aux principaux enjeux que sont :

- (i) assurer une pérennisation de la mise en valeur des aménagements,
- (ii) assurer le transfert de gestion de ces aménagements dans de bonne condition,
- (iii) (iii) assainir le crédit au sein des organisations professionnelles (OP).

Localisation



Nos adhérents:

Organisations Paysannes de Base

Unions Hydrauliques: Groupements d'OPB pour la gestion des aménagements hydrauliques

Fournisseurs d'intrants agricoles

Privés/entrepreneurs agricoles

Association des Usagers des Réseaux d'Eau Potable (ASUREP)



Séance de restitution des résultats financiers de la campagne d'hivernage par le comptable conseillé du CGER

Le CGER , un outil de conseil pour les producteurs

II- Quelles types d'agriculture dans la vallée

Deux types existent:

- Exploitation familiale basée autour de la cellule familiale avec une main d'œuvre principalement familiale et non rémunérée
- Agro-business..

NB:

- *Il existe aussi des exploitations familiales qui se sont progressivement transformées en petites et moyennes entreprises agricoles.*
- *On assiste de plus en plus à de nouveaux arrivants à la recherche de terres agricoles soit plus importante du point de vue superficie soit plus fertile.*



Des producteurs transformés en ouvriers agricoles.

III- L'agriculture familiale: un levier de développement et d'équilibre social important

- Equilibre socio culturel de nos territoires,
- Alimentation de la population, notamment celle du monde rurale,
- Les surplus de production acheminés sur les marchés urbains,
- fixent les populations dans leurs terroirs,
- Élément de lutte contre l'immigration clandestine.

NB: Pour pérenniser et développer cet équilibre social très important, il faut changer le paradigme dans la vision.

IV- Problématique de l'agriculture familiale

Pourquoi considérer l'Agriculture Familiale comme une activité de dernier rang et d'autosubsistance?

Constats:

Les politiques de financement agricole ne prennent pas en compte la dimension « Entreprise Agricole » pour les exploitations familiales.

- Elles arrivent difficilement à sauter l'étape "petite activité de subsistance",
- Faiblesse des ressources financières pour s'autofinancer en partie,
- Difficultés de financer leurs fonds de roulement qui tournent autour de 1000 Euro pour 1ha,
- Elles sont en perpétuelle recommencement par une demande régulière de crédit d'intrant,

Défi:

- L'exploitation familiale doit être considérée comme une véritable entreprise agricole,
- proposer des crédits adaptés et innovants, des crédits MLT pour accompagner la croissance et le développement de l'Agriculture Familiale,
- Renforcer les équipements agricoles pour améliorer les performances,
- Financer le besoin en fonds de roulement de l'exploitation familiale vue comme une entreprise à part entière.

V- L'Agriculture familiale et le financement agricole

Les sources de financement sont très diverses :

- La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS),
- les structures de financement décentralisées (Mutuelles d'Épargne et de Crédit),
- des systèmes de crédit interne mis en place par les exploitations les mieux dotées qui donnent des crédits aux autres avec remboursement en nature,
- l'autofinancement (vente de bétail, épargne, apport externe des émigrés, etc.).

Constat:

- Les crédits sont non adaptés car ne couvrant qu'une partie des besoins du producteur,
- Le producteur demande pour chaque campagne un crédit court terme pour financer l'achat de ses intrants (750 Euro en moyenne pour 1,7 ha).
- Le développement de la production agricole basé sur les exploitations familiales ne pourra être réalisé dans ces conditions.

VI- L'Agriculture familiale et le financement agricole (suite)

Autres difficultés

- Les activités de transformation et de commercialisation ne bénéficient pas de financement,
- Le producteur n'a pas l'assurance d'un prix rémunérateur et d'un marché garanti,
- bradage des récoltes pour rembourser les banques et disposer rapidement de liquidités,
- La question foncière est un facteur bloquant. avec la loi sur le domaine national, le producteur n'a qu'un droit d'usage à la terre.

Conséquences:

- Le surplus de production n'arrive pas sur le marché urbain dans de bonnes conditions,
- Seul le crédit de campagne destiné à l'achat des intrants agricoles (semences, engrais et produits phytosanitaires), au paiement de la redevance hydraulique et des façons culturales (labour et offset) existe.

NB: Pour l'accès aux services agricoles et ruraux. Les exploitations de la vallée entretiennent des relations de partenariat dans le domaine agricole avec une multitude de structures que l'état a mis en place pour les accompagner



Séance de battage du riz paddy dans les exploitations familiales, du matériel agricole à généraliser pour améliorer les performance et augmenter la productions en qualité,

VII- Quelle changement de paradigme

- La communauté internationale et tous les acteurs et partenaires de l'agriculture familiale doivent revoir leurs façons d'aider ou de collaborer avec le monde rural,
- Les exploitations familiales doivent être considérées comme de véritables partenaires au développement comme le sont les entreprises formelles,
- mettre en place des financements adaptés à leurs besoins de crédit,
- créer des conditions et mobiliser des moyens pour renforcer leurs compétences,
- créer un cadre approprié à leur développement (cadre juridique et légal, cadre comptable et une harmonisation des méthodes et des pratiques),
- Renforcer l'accompagnements et le conseil pour les aider à mieux utiliser les ressources dont elles disposent, d'assurer un développement de leurs activités et par la même occasion améliorer leur niveau de revenu.

VIII- Si changement de paradigme: quelles actions

- Faciliter l'accès à l'information par les NTIC pour mieux comprendre l'environnement et les principaux défis auxquels l'agriculture familiale doit faire face,
- Faire un plaidoyer et sensibiliser la communauté internationale sur ce nécessaire changement,
- Travailler dans la baisse des coûts de production pour mettre sur le marché des produits compétitifs face aux produits importés,
- Faire évoluer nos exploitations familiales en de véritable entreprises agricoles même si la dimension familiales est à préserver. Par exemple, il existe en France une expérience très intéressante avec le développement d'entreprise familiale de type « GAEC » (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun),
- Développer la culture de la performance en faisant bénéficier d'avantages (subventions) aux méritants (basés sur des critères de bonne gestion, de rentabilité et de bonne gouvernance)

**MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION!!!**